

## Réunion du Conseil Municipal du 14 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatorze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Nuits-sur-Armançon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mr Jean-Louis GONON**, Maire.

**Date de convocation** : 10 septembre 2018.

**Présents** : Mmes Josiane DESGROISILLES, Céline FIÉVET, Claude IMBERT, Emmanuelle MAGNIEN ; Mrs Jean-Louis BERNARD, Jean-Louis GONON, Xavier LAVINA, Arnaud LEGRAND, Matthias MANGANELLI, Jean-Marie SEGADO, Cyrille TOULOUSE.

**Secrétaire de séance** : Mme Céline FIEVET.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 27 juillet 2018. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite ajouter à l'ordre du jour :

- **Décision de principe sur le transfert de compétence « eau » et « assainissement collectif » au SET à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,**
- **Demande d'admission en non-valeur.**
- **Cadences d'amortissements**

Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection.

### **ORDRE DU JOUR** :

- **ATD : Présentation de la convention à l'assistance maîtrise d'ouvrage pour étude préalable de la station d'épuration**
- **Annulation de la location du logement situé au 71 rue du Maréchal Leclerc**
- **Annulation de la vente de la parcelle du lotissement ZE n° 324 - Lot 4**
- **ONF : Plan de coupe de la forêt communale de Nuits - Exercice 2019**
- **Budget eau et Assainissement : Cadences d'amortissement des biens**
- **Questions diverses**

### **I - ATD : Présentation de la convention à l'assistance maîtrise d'ouvrage pour étude préalable de la station d'épuration**

**Délibération n° 45-2018**

Monsieur le Maire accueille Monsieur Edouard BENOIT, animateur du Contrat Global Armançon au SMBVA, pour une présentation sur le projet de construction d'une station d'épuration intercommunale avec la Commune de Ravières. Il présente la convention d'assistance technique entre les Communes de Nuits et

RAVIERES et l'Agence Technique Départemental de l'Yonne, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour un coût total HT de 4 620.00 €.

**Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal**

➤ **ACCEPTE** la convention d'assistance technique pour un coût HT de 4 620.00 €, réparti au prorata du nombre Equivalent Habitant (EH) défini par la SATESE,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

## **II - Annulation de la location du logement situé au 71 rue du Maréchal Leclerc**

**Délibération n° 46-2018**

Madame Emmanuelle MAGNIEN, chargée de la location des logements communaux, informe le Conseil Municipal que Madame Nadège GEANTOT née GIRARD, n'a plus donné suite pour la location du logement communal au 15 août 2018. Par conséquent, il est nécessaire d'annuler la délibération n° 39-2018 prise lors de la réunion du 27 juillet 2018.

**Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal**

➤ **DECIDE** d'annuler la délibération n° 39-2018 du 27 juillet 2018,

➤ **CHARGE** Madame Emmanuelle MAGNIEN de remettre une annonce pour la location du logement.

## **III - Annulation de la vente de la parcelle du lotissement ZE n° 324 - Lot 4**

**Délibération n° 47-2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur David GONZALES et Madame Alexandra CISLAGHI n'ont pas obtenu le financement pour leur projet de construction d'un pavillon sur la parcelle du lotissement ZE n° 324 - Lot 4. Par conséquent, le compromis devient caduque et il est nécessaire d'annuler la délibération n° 34 -2017 prise lors de la réunion du 23 juin 2017.

**Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal**

➤ **DECIDE** d'annuler la délibération n° 34-2017 du 23 juin 2017.

## **IV - ONF : Plan de coupe de la forêt communale de NUITS - Exercice 2019**

Monsieur Matthias MANGANELLI, 2<sup>ème</sup> adjoint, présente au Conseil Municipal la proposition de l'ONF concernant le plan de coupe de la forêt communale pour l'exercice 2019, à savoir :

- Demande le martelage des parcelles 13 partie et 14 partie : Eclairci résineux et report des parcelles 15 et 16 : Excédent d'affouage
- Fixe la destination des produits à la vente.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de demander à Monsieur BATREAU Jean-Michel, garde forestier ONF, un complément d'information avant de prendre une décision.

## **V - Budgets eau et Assainissement : Cadences d'amortissement des biens**

**Délibération n° 48/49-2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur la durée des amortissements pour les budgets annexes.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps, la charge consécutive à leur remplacement.

L'application de la M49 qui concerne les services publics d'eau et d'assainissement rend nécessaire la pratique de l'amortissement des biens renouvelables.

Les durées d'amortissements appliqués dans la collectivité pourraient être les suivantes :

<b>Catégorie et biens amortissables</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
<b><u>Service assainissement</u></b>	
Schéma assainissement et plan d'épandage	5 ans
Réseau d'assainissement	40 ans
Pompe, appareils électromécaniques	10 ans
<b><u>Service eau</u></b>	
Canalisations adduction d'eau	40 ans
Compteur station de pompage	5 ans
Réfection branchements	10 ans
Gros équipement électromécanique (Armoire, pompe, surpresseur...)	10 ans
Installation de traitement de l'eau potable	10 ans

**Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal**

➤ **ADOpte les propositions ci-dessus énoncées.**

## **VI- Budgets eau et assainissement : Admission en non-valeur**

**Délibération n° 50-2018**

Monsieur le Maire présente un courrier de Mr ALEXANDRE Thierry, comptable des finances publiques de la Trésorerie d'Ancy-le-Franc, demandant l'admission en non valeurs de produits irrécouvrables, à savoir :

- Budget assainissement : 218.40 € (exercice 2011 à 2013),
- Budget Eau : 210.74 € (exercice 2011 à 2013),

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **PREND ACTE** des demandes d'admission en non-valeur de la Trésorerie de TONNERRE,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir le mandat au compte 6542.

## **VII - Budgets eau et Assainissement : Décision modificative**

**Délibération n° 51/52-2018**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour mouvement de crédits budgétaires afin de mandater les demandes d'admission en non-valeur aux budgets eau et assainissement, soit :

### **Service Assainissement**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61521 : Entretien Bâtiments publics	1000.00 €	
D 6542 : Créances éteintes		1 000.00 €

### **Service Eau**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61521 : Entretien Bâtiments publics	1000.00 €	
D 6542 : Créances éteintes		1 000.00 €

## **VIII- Transfert de compétence « eau » et « assainissement » au SET, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la dernière phase de l'étude sur le transfert de la compétence « eau » et « assainissement », réalisée par le bureau d'étude SCE aménagement et environnement.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de donner un accord de principe sur l'adhésion ou non au SET.

Après discussion, le Conseil Municipal

- **SE POSITIONNE** favorablement, à l'unanimité, au transfert de compétence « assainissement »,
- **SE POSITIONNE** favorablement, à la majorité (1 voix contre et 10 voix pour) au transfert de compétence « eau »,  
à l'adhésion au Syndicat des Eaux Intercommunal (SET), compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## **IX-Divers**

**1/ Participation citoyenne** : Signature de la convention avec Mr le Sous-Préfet, et le chef d'escadron, commandant la compagnie de la gendarmerie nationale d'Avallon le mardi 2 octobre 2018 à 16 h 30 à la mairie.

2/ **PLUI** : Mr Xavier LAVINA, 1<sup>er</sup> adjoint, indique que l'appel d'offre pour l'étude du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal va être lancé par la CCLTB.

3/ **Eolien** : Point sur l'avancement du dossier.

4/ **Centre de Formation en Cuisine - 2 rue de la Gare** : Retour sur la visite de l'établissement avec Monsieur le Maire et Madame Anne JERUSALEM.

#### **DELIBERATIONS PRISES**

**45-2018** : ATD - Convention à l'assistance maîtrise d'ouvrage pour étude préalable de la station d'épuration

**46-2018** : Annulation de la location du logement situé au 71 rue du Maréchal Leclerc

**47-2018** : Annulation de la vente de la parcelle du lotissement ZE n° 324 - Lot 4

**48-2018** : Budget eau : Cadences d'amortissement des biens

**49-2018** : Budget Assainissement : Cadences d'amortissement des biens

**50-2018** : Budget eau et assainissement : Admission en non-valeur

**51-2018** : Budgets eau et Assainissement : Décision modificative

**52-2018** : Budgets eau et Assainissement : Décision modificative

Séance levée à minuit.

GONON Jean-Louis		IMBERT Claude	
BERNARD Jean-Louis		LEGRAND Arnaud	
DESGROISILLES Josiane		MANGANELLI Matthias	
FIÉVET Céline		TOULOUSE Cyrille	
LAVINA Xavier		SEGADO Jean-Marie	
MAGNIEN Emmanuelle			